

DELIBERATION

2025/18

**PROGRAMME ÉCO POUSSE PAR ACTÉE
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

L'an deux mille vingt-cinq le 25 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Fontaine les Vervins, au siège de la Mission Locale de Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6 , Représentés : 4, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE et M. Jean-Pierre PREVOT.

Etaient représentés : M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX et M. Thierry VERDAVAIN.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Afin de poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires, le Pays de Thiérache souhaite s'engager dans le programme Eco Pousse pour l'année scolaire 2025-2026.

Le programme éco pousse est un programme national sur la sensibilisation aux enjeux de développement durable. Ecopousse est un programme national pris en charge à 80% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Plusieurs thématiques seront abordées durant l'année scolaire, le choix a été fait de sensibiliser les enfants sur l'alimentation, les déchets et la découverte des énergies. L'animation des ateliers de sensibilisation auprès des élèves sera assurée par le CPIE de l'Aisne. Le choix des écoles a été réalisé avec eux et avec échange avec le rectorat.

Pour cette première édition du programme Ecopousse, 48 classes seront engagées dans le dispositif, soit 12 classes par communauté de communes. Le coût de ce projet s'élève à 42 200 € HT, Soit 51 840 € TTC financé par les CEE à hauteur de 34 560 € HT, soit 41 472 € TTC.

Le solde restant à la charge des CC du PETR s'élève à 8 640 € HT, soit 10 368 € TTC (2 592 € par CC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet d'engager, à l'échelle des 4 Communautés de communes du Pays de Thiérache, le programme éco pousse pour l'année scolaire 2025-2026 ;

VALIDE le coût de projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de cette opération et à signer la convention de mise en oeuvre du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250625-18_2025-DE